

Arrondissement de BRIGNOLES

**MAIRIE**  
DE  
**POURCIEUX**

83470 POURCIEUX

Tél. 04 94 78 02 05  
Fax 04 94 59 73 73  
mairie.pourcieux@orange.fr

**Compte rendu de la séance  
du Conseil Municipal  
du 14 avril 2025 à 18 heures 30**

Présents : Claude PORZIO – Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE – Claude GARINEAUD – Christian FABRE – Carole GENOUX.

Procurations : Jean-Raymond NIOLA représenté par Claude PORZIO – Alexandra HUSSELSTEIN représentée par Robert RIEU – Eloi LIOTARD représenté par Carole GENOUX.

Absents : Renée SALVATORI – Mathieu MEGARDON – Olivia FLORENT – Christophe PALUSSIÈRE.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

**SIGLES :**

ADAMAVAR : Association des Anciens Maires et Adjointes du Var

CFU : Compte Financier Unique

DIA : Déclaration d'Intention d'Aliéner

ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles

Il est désigné comme secrétaire de séance, Madame Isabelle CAGIATI.

Le compte rendu du 7 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Jean-Paul DANIEL revient sur le montant prévisionnel de 8 450,00 € alloué à la commission Festivités et demande des précisions en lien avec les budgets de la commission Culture et du Comité des Fêtes.

Monsieur le Maire précise que ce montant couvre l'ensemble des animations gratuites proposées aux habitants par la commission Festivités. Il ajoute que le budget prévisionnel de la commission Culture est d'un montant similaire, estimé à environ 8 000,00 €. Il rappelle enfin que le Comité des Fêtes est une association qui ne perçoit aucune subvention communale.

Monsieur le Maire s'engage à fournir à Monsieur Jean-Paul DANIEL le détail du compte 623 (Publicité, publications, relations publiques), à l'issue du conseil municipal.

- 1) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu de l'application de la comptabilité M57, il lui appartient de délibérer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget communal et propose :

Fonctionnement :

Résultat de clôture :	Excédent :	182 140,20 €
-----------------------	------------	--------------

Investissement :

Résultat de clôture (avec solde Restes à Réaliser)	- 103 198,59 €
--	----------------

Affectation du résultat :	Affectation en investissement au 1068 :	119 140,20 €
---------------------------	---	--------------

Report en fonctionnement au 002 :	63 000,00 €
-----------------------------------	-------------

*Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat 2024 à l'unanimité sans remarque particulière.*

- 2) Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 de la commune par section :

Fonctionnement :

Dépenses :	1 560 772,00 €	Recettes :	1 560 772,00 €
------------	----------------	------------	----------------

Investissement :

Dépenses : 447 060,01 €	Recettes :	447 060,01 €
-------------------------	------------	--------------

<b>Total Dépenses :</b>	<b>2 007 832,01 €</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>2 007 832,01 €</b>
-------------------------	-----------------------	-------------------------	-----------------------

Après développement par chapitres et de certains comptes du budget par Monsieur le Maire, quelques remarques ont été soulevées :

Monsieur Jean-Paul DANIEL : Les charges du personnel « plombent » malheureusement le budget. Il serait intéressant d'avoir une projection et une progression depuis plusieurs années de ce chapitre.

Monsieur Robert RIEU : Depuis 20 ans, nous retrouvons la même situation, les impôts locaux ne sont pas suffisants pour couvrir les dépenses du personnel.

Monsieur le Maire : Lors du dernier Conseil Municipal, j'ai présenté plusieurs tableaux avec le bilan comptable de ce poste, les perspectives et un tableau comparatif.

Madame Carole GENOUX : En investissement, concernant la prévision de l'installation de feux pédagogiques, il serait peut-être intéressant d'installer des feux alternatifs.

Monsieur Gilles-Olivier PAYAN : Cela a déjà été étudié, mais pose quelques problèmes, surtout pour la circulation des cars. Nous pourrions peut-être matérialiser des marquages au sol (zone à 20 ou 30 km/heure).

Monsieur le Maire : Il est prévu des feux pédagogiques, appelés feux « récompenses », bien dissuasifs apparemment.

Pour conclure, Monsieur le Maire précise que le budget total est de l'ordre de 2 000 000,00 €.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2025 de la commune à l'unanimité.*

Monsieur le Maire précise qu'un autofinancement positif nécessiterait une hausse des taux d'imposition de 9,40%, s'ajoutant aux 1,71% de revalorisation des bases, ce qui n'est pas envisageable dans le contexte économique actuel.

Monsieur Jean-Paul DANIEL : Les impôts locaux couvrent à peine la masse salariale, mais dans une situation difficile pour tous les Français, il est raisonnable de ne pas augmenter les taux.

Monsieur le Maire : Il faut noter que la dette communale est en baisse, maîtrisée par l'absence de nouveaux emprunts.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

*Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts, décide de fixer les taux d'imposition suivants :*

- Taxe foncière bâti (TFB) :	46,96 %
- Taxe foncière non bâti (TFNB) :	106,96 %
- Taxe d'habitation (TH) :	13,52 %

*Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.*

- 3) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs associations sollicitent l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour mener à bien leurs activités et leurs actions.

*Après en avoir délibéré et aucune remarque, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour un montant total de 2 620,00 € : 500,00 € à l'association « l'amicale des sapeurs-pompiers », 120,00 € à l'association « ADAMAVAR », 2000,00 € Tennis Club de Pourcieux et mandate Monsieur le Maire pour inscrire la dépense à l'article 65748 du budget communal.*

- 4) Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent de maîtrise (ATSEM) permanent à temps complet afin de mieux répondre aux nécessités du service scolaire et périscolaire.

Monsieur le Maire rappelle que cette délibération n'avait pas été validée, mais acceptée maintenant par le Centre de Gestion du Var, donc représentée à ce jour.

Monsieur Jean-Paul DANIEL : Quelle fonction a cet agent ?

Monsieur le Maire : C'est une ATSEM.

Considérant que l'emploi concerné est un emploi annualisé sur le temps scolaire,

Considérant que le planning de cet emploi est trop chargé (44 heures hebdomadaires),

Considérant que l'emploi du temps ne correspond plus aux nécessités du service, à la suite du partenariat avec le Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc (SIHA),

Considérant que la modification du temps de travail est supérieure à 10% du temps de travail initial de l'emploi,  
*Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires, après avis favorable du Comité Technique rendu le 17 mars 2025 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide : la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, d'un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) d'agent de maîtrise (ATSEM), la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet de 29 heures 30 minutes (29,50 heures hebdomadaires) d'agent de maîtrise (ATSEM) et mandate Monsieur le Maire pour mettre à jour le tableau des emplois.*

- 5) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier le règlement général de la Salle des Fêtes concernant la prise en compte de forces majeures telles que catastrophes naturelles, élections, pandémie pour l'annulation du contrat de location par la mairie et de plus que celui-ci devra être signé lors de chaque location.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement.

*Après en avoir délibéré et sans aucune remarque, le Conseil Municipal approuve la proposition de modification du règlement général de la Salle des Fêtes, adopte le règlement général de la Salle des Fêtes proposé par Monsieur le Maire, mandate Monsieur le Maire pour faire appliquer le règlement.*

- 6) Monsieur le Maire propose de confier le projet de redynamisation de l'épicerie au réseau Initiative Sud pour un coût de 7 500,00 €, subventionné par la Région à hauteur de 50% donc 3 750,00 € pour la commune. Monsieur le Maire précise avoir rencontré le responsable de ce réseau à Pourrières et que leur projet a été une réussite, de plus nous ne sommes pas compétents dans ce domaine.

Concernant la fixation du loyer, Monsieur le Maire propose 200,00 € la première année, 300,00 € la deuxième année, 400,00 € la troisième, en sachant que, pour les anciens occupants, le loyer était fixé à 500,00 €, mais jamais honoré en totalité.

Monsieur Jean-Paul DANIEL : Je sais que les chambres de commerce proposent la même démarche. Il faudra être vigilant et étudier ce qu'il propose.

Monsieur le Maire : Je peux le faire venir si vous le souhaitez ?

Les élus sont d'accord pour le rencontrer prochainement.

Monsieur Jean-Paul DANIEL : J'ai beaucoup de réserve pour la viabilité d'une épicerie, car les marges sont faibles pour ce type de commerce. Je pense qu'ils rencontreraient des difficultés à fonctionner. Pourquoi ne pas étudier un distributeur à casiers, moins de charges à prévoir.

Concernant le dernier locataire, je pense que nous avons été un peu « légers » sur les démarches pour le remboursement des loyers impayés. Des documents ont dû être transmis en mairie concernant la liquidation judiciaire.

Monsieur le Maire : Un huissier, un avocat et un commissaire-priseur ont été mandatés dans cette affaire. Je pense que le nécessaire a été fait par les services.

Monsieur Gilles-Olivier PAYAN : Et pourquoi ne pas se pencher sur des boutiques éphémères ?

Madame Carole GENOUX : La personne que vous avez rencontrée à Pourrières, est-elle venue voir le local ?

Monsieur le Maire : Oui, il l'a déjà visité.

- 7) Monsieur le Maire donne les informations concernant les DIA reçues par la commune.

Les biens vendus n'intéressent pas la commune.

Une fois l'ordre du jour épuisé, Monsieur le Maire propose de revenir sur le déroulement du programme des festivités. Cette proposition fait suite aux demandes exprimées par deux élus dans les jours ayant suivi le précédent Conseil Municipal, bien que ce programme n'ait alors fait l'objet d'aucune remarque lors de sa présentation en séance.

Monsieur Robert RIEU : Je suis satisfait qu'un programme ait été établi cette année, mais cette commission est composée de 3 élus et de 3 administrés qui sont 3 personnes du Comité des Fêtes, le panel n'est pas très équilibré, ni représentatif de la population. D'autre part, le Comité des Fêtes n'a jamais présenté de bilan malgré plusieurs relances.

Concernant la fête du village, le schéma de délocaliser au jeu de boules ne me satisfait pas. Dernièrement une manifestation importante d'environ 500 personnes s'est déroulée sur la place et tout s'est bien passé.

Madame Isabelle CAGIATI : Je rejoins Robert sur cette délocalisation de la fête, je suis contre et je souhaiterais que celle-ci reste sur la place, au cœur du village.

Monsieur Christian FABRE : Je constate depuis plusieurs années une baisse nette de fréquentation, il faut se poser la question si les animations proposées sont toujours adaptées à la demande des gens, comme pourquoi pas un karaoké le soir du 8 mai ?

Madame Hélène AUDIFFREN : Robert, tu proposes uniquement la fête votive sur la place ?

Monsieur Robert RIEU : Oui.

Monsieur Jean-Paul DANIEL : Il y a aussi un problème d'organisation, il faudrait que les commissions Festivités et Culture soient réunies.

Madame Claude GARINEAUD : Notre idée était d'essayer un changement du déroulement habituel pour relancer l'intérêt de la fête. Nous, on a trouvé notre place, nos marques en quoi on est utile, nous avons voulu créer un « choc ».

Monsieur Robert RIEU : Ce qui fonctionne le mieux, ce sont les animations pour l'école.

Monsieur le Maire rappelle que le transfert de la soirée musicale du festival "Pourcieux Mai en Scène" à la salle des fêtes n'avait soulevé aucune opposition.

Après ces échanges, il est retenu que pour cette année, la fête du village se tiendra sur la place, le reste du programme de la commission Festivités est maintenu sans modification.

En fin de séance, Monsieur le Maire informe que l'enquête publique pour la remise en activité de la carrière de Garragaï a débuté et invite les élus à venir la consulter en mairie, car il va falloir se prononcer prochainement à ce sujet.

*La séance est levée à 20 heures 5.*

La secrétaire de séance,  
Isabelle CAGIATI



Le Maire,  
Claude PORZIO

